

## Fiched'inscription

N° Adhérent:

Enfant

Adulte

Sexe: Homme Femme

Nom :

Prénom :

Date de Naissance:

Téléphone Portable :

Adresse :

Téléphone fixe :

Mail :

Code Postal- Ville

Facebook :

N° de Carte Etudiant:

### Renseignements concernant les mineurs

Coordonnées des personnes à joindre en cas de problème :

Nom :

Numéro de téléphone:

Liende paternité:

### Formules

Formules	Nombre de Cours	Tarifs	Mode de paiement
	1	12 €	Immédiat
	10 (3 mois )	100 €	Immédiat
	30 (8 mois)	270 €	2 fois
	50 (1 an)	400 €	3 fois
	100 (1 an)	600 €	4 fois
	Illimité (1 an)	950 €	5 fois

### Paiements

Date	Mode de paiement	Montant	Montant restant
1.	Chèque-CB - Espèces	€	€
2.	Chèque-CB - Espèces	€	€
3.	Chèque-CB - Espèces	€	€
4.	Chèque-CB - Espèces	€	€
5.	Chèque-CB - Espèces	€	€
6.	Chèque-CB - Espèces	€	€

NB : 1er acompte à payer lors de l'inscription

Dated'inscription:

Signature

## CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION ET REGLEMENT INTERIEUR

### Présentation

Le présent contrat est souscrit entre le signataire et la société SOELINE, SARL au capital de 1 000 Euros inscrite au RCS de Pontoise sous le numéro 804 109 262.

Le siège social de la société SOELINE est situé au 8 rue Henri Dunant 95 200 Sarcelles, et son nom commercial est Salsa Show.

La signature de ce contrat entraîne l'application des conditions l'application des conditions suivantes :

### ARTICLE 1 – Souscription au contrat d'abonnement

1.1 : Au moment de l'inscription, l'abonné s'engage à procurer à l'école l'ensemble des documents nécessaire à l'établissement de son contrat.

1.2 : Pour chaque abonnement, l'école remettra le double de la fiche d'inscription acceptée par l'abonné.

1.4 : Pour chaque inscription, l'abonné réglera 7euros de frais de dossier.

### ARTICLE 2 – Accès de l'abonné

Les accès sont strictement personnels et nominatifs et ne peuvent en aucun cas donner lieu à un remboursement.

La carte de pointage doit être rendu intacte à la fin des abonnements. Une caution de 15€ leurs sera demander si la carte et perdu ou abimé.

### ARTICLE 3 – Obligations de l'abonné

3.1 : L'abonné s'engage à respecter toutes les conditions relatives au présent contrat.

3.2 : L'abonné s'engage à adopter une tenue correcte et un comportement courtois. Dans le cas contraire, la direction pourra envisager une mesure d'exclusion sans remboursement.

3.3 : L'abonné s'engage à respecter les niveaux validé par le Professeur de danse. Chaque changement de niveau est validé par un stage obligatoire.

### ARTICLE 4 – Non contre-indication médical à la pratique de la danse

4.1 L'abonné déclare être en bonne santé physique et mentale. Toutefois, il devra fournir un certificat médical indiquant qu'il ne présente pas de contre-indication médicale à la pratique du sport et en particulier de la danse, et déchargera Salsa Show de toute responsabilité en attendant la présentation de ce dernier ou en cas de manquement de présentation de ce document.

4.2 L'abonné reconnait avoir été informé de la nécessité de fournir un certificat médical indiquant qu'il ne présente pas de contre-indication médical à la pratique de la danse, et décharge Salsa show de toute responsabilité en attendant la présentation de ce dernier.

### ARTICLE 5 – Modalité de paiement

5.1 : Le mode de règlement de l'abonné quel qu'il soit, ne permet aucun remboursement (total ou partiel).

5.2 : Les différents abonnements sont valables 1 ans à compter de la date de souscription de l'abonné.

### ARTICLE 6 – Modifications

6.1 : Les lieux et horaires peuvent être modifiés en cas de force majeure et en fonction des nécessités.

6.2 : Certains cours peuvent être supprimés si le nombre d'adhérents est jugé insuffisant.

### ARTICLE 7 – Suspension de l'abonnement en cas de problèmes de santé survenus après la signature du contrat

L'abonné pourra, en cas de problème de santé survenus après la signature du contrat et l'empêchant de pratiquer la danse, demander la suspension du présent contrat jusqu'à rétablissement et avis médical favorable à la reprise des cours de danse.

### ARTICLE 7 – Assurances

Salsa Show à contracter une assurance en responsabilité civile pour l'ensemble de ses prestations.

L'assurance individuelle accident n'est pas comprise dans la cotisation. Si vous ou votre enfant n'en possédez pas, nous vous conseillons d'en contracter une auprès de l'assureur de votre choix.

### ARTICLE 8 – Règlement intérieur

L'abonné s'engage à respecter le règlement intérieur dont il a pris connaissance.

### ARTICLOE 9 – Clause résolutoires

Le non-respect par l'abonné d'une des obligations le concernant visée dans les présentes conditions générales entraîne la réalisation immédiate du présent contrat sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque forme de remboursement.

### ARTICLE 10 – Responsabilité

10.1 : Salsa Show n'est pas responsable des vols et des dégradations des effets personnels des élèves, laissé dans ses locaux.

10.2 : Les parents sont tenus de récupérer leur(s) enfant(s) à la fin de chaque cours. L'école ne peut pas assurer leur surveillance après la fin du cours.

### ARTICLE 11- Attribution de juridiction

Tout différent né de l'interprétation de la conclusion ou de l'exécution du contrat relèvera de la compétence des juridictions de la ville où se situe Salsa Show.

Acceptation des Conditions d'inscription  
Et du Règlement intérieur

Signature